

Agents de silence : ces nouveaux et coûteux emplois créés par la Mairie de Paris

Cette idée lancée par Bertrand Delanoë aux Etats généraux de la nuit en 2010, pour réduire le bruit dans les rues parisiennes, a été mise en application fin mars. Un dispositif qui montre, une nouvelle fois, le fossé qui existe entre la politique de la Mairie de Paris et les attentes des entrepreneurs.

Avec Dominique
Trenet

Jamais à court d'idées pour créer des emplois, **la Mairie de Paris vient d'inventer le nouveau poste d' « agent de silence »**. Depuis la fin du mois de mars, ils ont pour fonction de veiller à la tranquillité aux abords des bars, restaurants et discothèques en invitant au silence. Ce dispositif très innovant est né au cours des « Etats généraux de la nuit » lancés il y a un an et demi par la Mairie de Paris. Une quarantaine d'« agents de silence » sillonnent donc les quartiers branchés de la capitale, chaque équipe étant constituée de deux artistes et d'« un médiateur de rue » chargé d'expliquer la démarche aux passants.

Les nouveaux « Pierrots de la nuit » ont été recrutés parmi les « intermittents du spectacle » auxquels la Cour des Comptes, présidée par Didier Migaud, socialiste, a consacré un chapitre dans son dernier rapport annuel. Ce sujet est classé parmi les « alertes » : « *Le régime d'indemnisation des intermittents frappe par son immobilisme et la persistance des déséquilibres financiers de grande ampleur qu'il occasionne* », conclut la Cour.

En 2010, le déficit du régime dédié aux artistes et techniciens du spectacle s'est encore élevé à 1,03 milliard d'euros, pour 106 600 personnes indemnisées (et un total de 273 000 cotisants). « *Leur déficit a représenté en 2010 un tiers de celui de l'assurance-chômage dans son ensemble* », illustre la Cour. Le fonds « provisoire » créé en 2004 pour amortir les fins de droit et gérer des reconversions a de son côté été pérennisé (en fonds « *de solidarité et de professionnalisation* »), pour un coût annuel de 9 millions d'euros et 9 000 bénéficiaires. « **Dans le contexte actuel des finances publiques, cette situation n'est pas soutenable** », juge la Cour. "Sur les dix dernières années, le déficit cumulé du régime des intermittents s'est établi à un montant proche de l'endettement total du régime d'assurance chômage (9,1 milliards d'euros à la fin 2010)", fustigent-ils. Dit autrement, ce sont bel et bien toujours les cotisations chômage de l'ensemble des salariés du privé qui servent à financer le régime très avantageux des intermittents du spectacle et, au delà, à financer une large partie de la politique culturelle de l'État. Le tout, à crédit.

En tant que citoyen, on peut s'étonner de cette décision, car le tapage nocturne est une contravention qui existe déjà dans le code pénal. L'article R. 623-2 du nouveau Code pénal (article R. 34-8° du Code pénal) punit d'une amende contraventionnelle de troisième classe "les auteurs ou complices de bruits ou tapages injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui". Il suffirait donc de faire respecter la loi par la force publique, qui est la pour cela.

En tant que contribuable, on ne peut qu'être choqué par une dépense qui, selon la Mairie, coûtera 270 000€ par an aux contribuables ! Dans une période où tous les efforts devraient être entrepris pour diminuer les déficits publics, cette dépense ne paraît vraiment pas prioritaire. Pour reprendre le texte de Philippe Muray^[1] « Martine Aubry fait concurrence à l'état civil » écrit en 1998, il ne reste plus à créer que des « agents de développement du patrimoine », des « accompagnateurs de détenus », des « agents d'ambiance », des « coordinateurs petite enfance », des « aides éducateurs en temps périscolaires » et on pourra rapidement faire diminuer le chômage !

Tout entrepreneur qui ne passe pas sa vie dans les boîtes de nuit car il ne vit pas dans un environnement « hyperfestif » entre les fêtes de la musique, les fêtes des voisins, les nuits blanches... ne peut être que triste de constater que la Mairie de Paris ne se penche pas plus sur la compétitivité de la ville dont elle a la gestion. Elle s'apprêterait au contraire à perturber un peu plus la vie de tous ceux qui travaillent et qui ont besoin de se déplacer pour aller voir des clients et faire du chiffre d'affaire, ce qui permet de créer des emplois non aidés...

D'après le projet qui a été présenté par la Mairie, la fermeture des quais à la circulation automobile consisterait à fermer la circulation quai rive gauche du Pont Royal au Pont d'Iéna pour y installer un « emmarchement » qui descendra en aplomb du quai d'Orsay. Des îles artificielles flotteraient au large du port du Gros Caillou. Ensuite, les quais rive droite seraient transformés en boulevard urbain avec feu rouge. Au total il s'agirait de mettre en place un projet à mi-chemin entre la fête foraine et Paris Plages. Le coût annoncé serait de 35 M€ d'investissement et 5M€ de fonctionnement annuel. On croit rêver

....

[\[1\]](#) Philippe Muray « Essais » (Les Belles Lettres)
Alexandre de Vitry « L'invention de Philippe Muray » (Carnetsnord)